



CLASSIQUES
GARNIER

Édition de DURANTON (Henri), GRANDEROUTE (Robert), « Note sur l'établissement du texte », *Journal de Paris*, Tome I, 1715-1721, MARAIS (Mathieu), p. 32-32

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-13687-3.p.0032](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-13687-3.p.0032)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2004. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

Note sur l'établissement du texte

Nous modernisons l'orthographe ainsi que la ponctuation dans son ensemble. L'orthographe des noms propres est également modernisée et elle est uniformisée.

Des abréviations utilisées, nous n'avons conservé que les plus courantes.

Nous respectons l'apparat de notes que M. Marais a établi dans la marge (parfois au cours de lectures ultérieures) et que nous distinguons des ajouts ouvertement rattachés au texte.

La plupart des difficultés de lecture qui demeurent et qui sont indiquées par la mention [*ill.*] sont dues au fait que les mots ou sont en surcharge ou sont coupés par la reliure du manuscrit.

Lescure qui, dans son édition, joignait au Journal la correspondance de M. Marais avec Mme de Mérégniac et des extraits des lettres échangées avec le Président Bouhier a intitulé l'ensemble « Journal et Mémoires de M. Marais, avocat au Parlement de Paris sur la Régence et le règne de Louis XV (1715-1737) », titre bien connu du chercheur dix-huitémiste. Pour notre part, nous retenons le titre de « Journal de Paris » porté en tête du manuscrit à fin de classement dans « la bibliothèque de M. le P. Bouhier », M. Marais utilisant systématiquement le terme de « Journal » voire de « Journal historique » lorsqu'il parle du genre qu'il pratique ici.